

Journée régionale CREAL du 28 juin 2012

Au nom du CA du CREAL, je vous souhaite la bienvenue.

Votre participation à cette journée est réconfortante pour notre réseau. Elle témoigne de l'importance de la question de l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique.

Cette journée vient marquer une étape dans la démarche de recherche action engagée par l'équipe du CREAL. Cette démarche d'inventaire et d'investigation s'est matérialisée dans un document (A Propos de... n°38), qui vous sera présenté en partie aujourd'hui et dont vous trouverez une présentation dans votre dossier.

La Bretagne est fortement investie dans ce secteur, l'implantation ancienne de nombreuses structures de soins et d'accueil constitue une réalité.

Les modes de prises en charge ont évolué en Bretagne et dans de nombreux pays. Falret, psychiatre à Ste Anne, a créé l'œuvre Falret dans le 12^e arrondissement à Paris sous le régime de Napoléon III dans le but de faire sortir des personnes de structures asilaires qui accueillait des personnes par milliers.

La publication de l'ouvrage d'Irving Goffman, "*Asiles*", a donné le signal, dans une Amérique qui internait à l'époque des milliers de personnes. En France, un ensemble de rapports a favorisé des prises de conscience et contribué à faire évoluer le regard des décideurs sur les personnes en situation de handicaps psychiques.

Le développement de nouvelles molécules et l'essor de l'approche psychanalytique conjugués avec des réalités économiques plus contraignantes ont fait écho avec le souhait de donner une place aux personnes en souffrance psychique. Il s'agit donc d'un bouleversement impulsé par un ensemble de loi :

- la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions,
- la loi de 2002 sur la place de l'utilisateur,

– les lois de 2005 et 2007 sur le handicap.

En fait il s'agit ici de questionner la place, dans la cité, de la personne ayant des troubles psychiques ce qui renvoie à l'égalité de traitement des citoyens dans la République et en conséquence l'évolution du cadre légal et des pratiques de prise en charge.

Les évolutions prochaines des politiques sociales et médico-sociales seront évidemment déterminantes dans cette perspective déjà engagée de bouleversement des formes de prise en charge qui vont apparaître au fil de cette journée.

Je remercie les associations Convergences, Croix Marine et l'UNAFAM 35 pour le partenariat construit avec elles pour organiser cette journée. Des représentants de chaque structure prendront la parole au cours de cette journée.

Je remercie l'équipe du CREAI pour la qualité du travail accompli, les professionnels qui ont accepté de témoigner et d'exposer leur savoir faire. Je remercie les participants à cette journée pour l'intérêt manifesté pour cette question essentielle : l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique.

Bonne journée.

Pierre Makars, directeur des services et établissements gérés par l'association Noz-Deiz à Dinan (22) et responsable du groupe de travail "Hébergement des personnes avec des troubles psychique" au sein du CREAI de Bretagne.